

**Délibération n°2019-06-24****Réf. Nomenclature « Actes » : 733**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Corrèze Habitat : demande de garantie d'emprunt pour la réhabilitation de logements à Neuvic

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	74
Pouvoirs	7
Votants	78

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 décembre 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

**Nathalie Peyrat** est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

<b>Marine Belle</b>	à	Christophe Arfeuillère	<b>Jean-Marc Bodin</b>	à	Gérard Vinsot
<b>Jean-Paul Bourre</b>	à	Marie-Hélène Pommier	<b>Éric Cheminade</b>	à	Nathalie Delcouderc-Juillard
<b>Nathalie Le Gall</b>	à	Jean-François Michon	<b>Daniel Mazière</b>	à	Claude Bauvy
<b>Dominique Miermont</b>	à	Francis Roques	<b>Jerôme Valade</b>	à	Jean Valade

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Robert Bredèche (Bernadette Delpech) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Bernard Couzelas (Alain Lanly) ; Geneviève Disdero (Gilles Benezzy) ; Cécile Martin (Valérie Lamour) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Gilles Chazal ; Daniel Couderc ; Sandra Delibit ; Philippe Exposito ; Pierre Fournet ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Thierry Guinot ; Chantal Guivarch-Paisnel ; René Lacon ; Valérie Lamour ; Martine Leclerc ; Bernard Maupomé ; David Poigneau ; Sylvie Prabonneau ; Valérie Serrurier ; Geneviève Serve ; Jean-Michel Taudin.

**Christophe Arfeuillère, Nicole Berthon et Guy monnet ne souhaitent pas prendre part au vote sur ce dossier. Christophe Arfeuillère détient le pouvoir de Marine Belle.**

## Délibération n°2019-06-24



Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le



ID : 019-200066744-20191212-20190624-DE

Le président rappelle que dans le cadre du projet de réhabilitation de 15 logements à Neuvic « Résidence Rabier Cussac 1&2 » et « Les Ganottes 3 », l'Office Public de l'Habitat Corrèze Habitat sollicite une garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour un prêt à contracter pour le financement des travaux précités.

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	521 274,00 €	Emprunts	499 850,00 €
Honoraires	59 655,12 €	Subvention CD 19	15 000,00 €
Divers	8 930,38 €	Fonds propres	75 000,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>589 859,50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>589 859,50 €</b>

Cette garantie sera un préalable à la réalisation du projet de réhabilitation des 15 logements, étant donné que tout dossier de prêt souscrit auprès de la Banque des Territoires doit être garanti à 100%.

Le conseil communautaire sera saisi à nouveau en vue de délibérer sur le futur contrat et son contenu.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** l'accord de principe de garantie à hauteur de 50% pour la souscription d'un emprunt à hauteur de 499 859,00 euros, relatif au projet de réhabilitation de 15 logements à Neuvic ;
- **AUTORISE** le président à signer les documents nécessaires et à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité	
Votants	78
Pour	78
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 12 décembre 2019

Le président,  
Pierre Chevalier

